



MAIRIE DE TOURNES



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 8 JUIN 2020 à 20 H 00

Présents : ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, BOCQUET Corinne, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, FAY Thibault, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, PRZYBYLSKI Johann, RENOLLET Mathilde, VAN DEN ABEELE Chantal, WEBER Gwénaël.

Absents ayant donné procuration :

ANGARD Gil ayant donné pouvoir à CARBONNEAUX Gérard.

Absents excusés : néant

Absents : néant

Secrétaire de séance : HAPLIK Aline.

La séance est ouverte à 20h00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tournes.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 14 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Aline HAPLIK est élue secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2020

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

3 - Délibération fixant le montant des Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Délibération n° 34/2020

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux.

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints.

VU les arrêtés municipaux en date du 3 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6%.

CONSIDÉRANT que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8%.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur le Maire de ne pas percevoir le montant maximum de l'indemnité de fonction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer, avec effet au 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1^{er} adjoint : 16,5%.de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : 16,5%.de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 3^{ème} adjoint : 16,5%.de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 4^{ème} adjoint : 16,5%.de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DÉCIDE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

CONSTATE que le montant global de ces indemnités ne dépasse pas le montant maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire, adjoints et conseillers municipaux.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget de la commune.

DÉCIDE de transmettre au représentant de l'état, conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, la présente délibération accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14 Votants : 15 Abstentions : Pour : 15 Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Subvention 2020 au C.C.A.S.

Délibération n° 35/2020

Subvention 2020 au C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 700 euros au titre de l'année 2020.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Présentation et vote du compte de gestion 2019

Délibération n° 36/2020

Approbation du compte de gestion 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT la présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

CONSIDERANT que le comptable public a bien repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Présentation et vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire confie la présidence à Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, pour la présentation et le vote du compte administratif et quitte la séance. Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 924 310,69 €
Recettes : 1 183 723,43 €
Résultat de l'exercice : + 259 412,74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 753 781,66 €
Recettes : 629 370,20 €
Résultat de l'exercice: - 124 411,46 €

Total des deux sections :

Dépenses : 1 678 092,35 €
Recettes : 1 813 093,63 €
Résultat de l'exercice: + 135 001,28 €

Les résultats du compte administratif sont le reflet à l'identique de ceux du compte de gestion établi par le comptable public.

Délibération n° 37/2020

Approbation du compte administratif 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

VU le rapport de présentation du compte administratif 2019.

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le comptable public de la commune.

CONSIDERANT que M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

CONSIDERANT que M Gérard CARBONNEAUX, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Philippe CLAUSSE pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 13 Votants : 13 Abstentions : Pour : 13 Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Affectation du résultat de fonctionnement 2019

08457 Code INSEE	TOURNES COMMUNE DE TOURNES	2019
---------------------	-------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	259 412,74
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 705 225,39
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 964 638,13
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-341 674,42
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-37 172,00
Besoin de financement F. = D. + E.	378 846,42
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 964 638,13
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	378 846,42
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 585 791,71
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 30/03/2020 et de la publication le 30/03/2020

A Tournes, le 27/03/2020

Délibération n° 38/2020

Affectation du résultat de fonctionnement 2019

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats ».

VU les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT.

VU le compte administratif 2019 du budget principal.

ENTENDU l'exposé de M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement (R 1068) : 378 846,42 €
- Report en fonctionnement (R 002) : 1 585 791,71 €

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14 Votants : 15 Abstentions : Pour : 15 Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Vote du taux des taxes foncières pour 2020

Délibération n° 39/2020

Vote du taux des taxes foncières pour 2020

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

CONSIDÉRANT que le taux de la taxe d'habitation est figé à son niveau de 2019.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit fixer les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour 2020.

ENTENDU l'avis de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire le taux des taxes foncières et de fixer les taux 2020 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 23,11%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,86%

PREND ACTE que le taux de la taxe d'habitation pour 2020 est figé à son niveau de 2019, soit 16,10%.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14 Votants : 15 Abstentions : Pour : 15 Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Présentation et vote du Budget primitif 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellé	2019			2020		
		Budget primitif	Réalisé	Taux de réalisation	Budget primitif	%	Variation 2019/2018
60	Achats	120 500,00 €	111 325,20 €	0,92	133 400,00 €	12,92%	12 900,00 €
61	Services extérieurs	197 100,00 €	148 367,58 €	0,75	165 100,00 €	15,99%	-32 000,00 €
62	Autres services extérieurs	59 500,00 €	34 798,04 €	0,58	51 000,00 €	4,94%	-8 500,00 €
63	Impôts et taxes	8 550,00 €	8 396,76 €	0,98	9 450,00 €	0,92%	900,00 €
64	Charges de personnel	350 200,00 €	329 608,05 €	0,94	349 800,00 €	33,88%	-400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	198 900,00 €	195 760,21 €	0,98	232 600,00 €	22,53%	33 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		934 750,00 €	828 255,84 €	0,89	941 350,00 €		6 600,00 €
66	Charges financières	77 000,00 €	76 646,85 €	1,00	74 000,00 €	7,17%	-3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	4 916,00 €	1,97	2 500,00 €	0,24%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 014 250,00 €	909 818,69 €	0,90	1 017 850,00 €		3 600,00 €
68	Amortissement	14 492,00 €	14 492,00 €	1,00	14 491,55 €	1,40%	-0,45 €
675	Charges exceptionnelles -Valeurs comptables	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		14 492,00 €	14 492,00 €	1,00	14 491,55 €		-0,45 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 030 742,00 €	924 310,69 €	0,90	1 032 341,55 €	100,00%	1 599,55 €
023	Virement à la section d'investissement	471 429,10 €			804 511,45 €		333 082,35 €
TOTAL		1 502 171,10 €			1 836 853,00 €		334 681,90 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellé	2019			2020		
		Budget primitif	Réalisé	Taux de réalisation	Budget primitif	%	Variation 2019/2018
64	Remboursement charges de personnel	6 000,00 €	18 370,21 €	3,06	10 000,00 €	0,85%	4 000,00 €
70	Produits des services	6 200,00 €	7 496,11 €	1,21	4 220,00 €	0,36%	-1 980,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	535 375,00 €	540 982,00 €	1,01	549 039,00 €	46,57%	13 664,00 €
73212	Attribution de compensation	487 871,00 €	487 871,00 €	1,00	485 656,00 €	41,19%	-2 215,00 €
73	Autres impôts et taxes	39 444,00 €	43 038,00 €	1,09	42 953,00 €	3,64%	3 509,00 €
74	Dotations et participations	55 912,00 €	54 242,33 €	0,97	55 051,00 €	4,67%	-861,00 €
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00 €	27 992,28 €	1,02	32 000,00 €	2,71%	4 500,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 158 302,00 €	1 179 991,93 €	1,02	1 178 919,00 €		20 617,00 €
76	Produits financiers	5,00 €	5,10 €		5,00 €	0,00%	0,00 €
77	Produits exceptionnels	57,00 €	3 726,40 €		50,00 €	0,00%	-7,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		62,00 €	3 731,50 €		55,00 €		-7,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 158 364,00 €	1 183 723,43 €	1,02	1 178 974,00 €	100,00%	20 610,00 €
042	Operations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €					0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 158 364,00 €	1 183 723,43 €	1,02	1 178 974,00 €		20 610,00 €
	Recettes de fonctionnement reportées	1 705 225,39 €			1 585 791,71 €		-119 433,68 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 863 589,39 €			2 764 765,71 €		-98 823,68 €

BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Comptes	Libellé	2019			2020		
		Budget primitif	Réalisé	Taux de réalisation	Budget primitif	%	Variation 2019/2018
20	Immobilisations incorporelles	24 732,00 €	3 661,20 €			0,00%	-24 732,00 €
21	Immobilisations corporelles	132 648,00 €	153 247,30 €	1,16		0,00%	-132 648,00 €
23	Immobilisations en cours	454 244,00 €	532 087,26 €	1,17		0,00%	-454 244,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		611 624,00 €	688 995,76 €		872 581,00 €		260 957,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €	0,00 €	0,00	1 000,00 €	0,11%	0,00 €
16	Dettes et emprunts	65 000,00 €	64 785,90 €	1,00	64 000,00 €	6,83%	-1 000,00 €
19	Moins value sur cessions d'immobilisation	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		66 000,00 €	64 785,90 €		65 000,00 €		-1 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		677 624,00 €	753 781,66 €		937 581,00 €		259 957,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		677 624,00 €	753 781,66 €	1,11	937 581,00 €	6,93%	259 957,00 €
	Reste à réaliser	285 622,00 €			88 524,00 €		-197 098,00 €
01	Résultat reporté (déficit année n-1)	217 262,96 €			341 674,42 €		124 411,46 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 180 508,96 €			1 367 779,42 €		187 270,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Comptes	Libellé	2019			2020		
		Budget primitif	Réalisé	Taux de réalisation	Budget primitif	%	Variation 2019/2018
13	Subventions d'investissement	98 130,00 €	54 851,85 €	0,56	11 778,00 €	0,89%	-86 352,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	2 550,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		98 130,00 €	57 401,85 €	0,58	11 778,00 €	0,89%	-86 352,00 €
24	Vente immobilisation	5 572,90 €	0,00 €		-12 000,00 €	-0,91%	-17 572,90 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	560 841,96 €	553 806,95 €	0,99	497 646,42 €	37,80%	-63 195,54 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		566 414,86 €	553 806,95 €	0,98	485 646,42 €	36,89%	-80 768,44 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		664 544,86 €	611 208,80 €	0,92	497 424,42 €	37,79%	-167 120,44 €
021	Virement de la section de fonctionnement	471 429,10 €			804 511,45 €	61,11%	333 082,35 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 492,00 €	18 161,40 €	1,25	14 491,55 €	1,10%	-0,45 €
192	Plus ou moins valus sur cession d'immobilisation	0,00 €	2 394,40 €		0,00 €		0,00 €
21534	Réseaux d'électrification	0,00 €	1 275,00 €				0,00 €
28	Amortissement	14 492,00 €	14 492,00 €	1,00	14 491,55 €	1,10%	-0,45 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		485 921,10 €	18 161,40 €		819 003,00 €	62,21%	333 081,90 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 150 465,96 €	629 370,20 €		1 316 427,42 €	100,00%	165 961,46 €
	Reste à réaliser	30 043,00 €			51 352,00 €		21 309,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 180 508,96 €			1 367 779,42 €		187 270,46 €

RESULTAT							
	Résultat de fonctionnement	1 361 418,29 €	259 412,74 €		927 912,71 €		
	Résultat d'investissement	0,00 €	-124 411,46 €		0,00 €		
	Résultat	1 361 418,29 €	135 001,28 €		927 912,71 €		

DETAIL DES DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENTS 2020

OPERATION	LIBELLE	MONTANT BUDGETISE TTC	
		DEPENSES	RECETTES
16001	Aménagement Hameau des Fontaines		8 078,00 €
	Subvention éclairage		8 078,00 €
17089	Immeubles communaux	6 271,00 €	3 700,00 €
	Rejointoiement Mur église	6 271,00 €	3 700,00 €
17094	Acquisition de parcelles	2 000,00 €	
	Triangle RN 43	700,00 €	
	Parcelles Richard	1 000,00 €	
	Frais actes notariés	200,00 €	
18001	Travaux AD'AP	10 000,00 €	
18002	Salle des sports	400 000,00 €	
	Etude préliminaire	18 840,00 €	
	Maîtrise d'œuvre	50 000,00 €	
	Publicité annonces légales	1 000,00 €	
	Acquisition de terrain	275 000,00 €	
	Frais de notaire	25 000,00 €	
	Etudes préalables	30 000,00 €	
18078	Acquisition de matériels	2 610,00 €	
	Monuments aux morts	2 610,00 €	
20001	Ad'AP mairie église	335 000,00 €	
	Travaux	288 000,00 €	
	Maîtrise d'œuvre	27 000,00 €	
	Contrôle amiante	876,00 €	
	Diagnostic complémentaire	396,00 €	
	Mission contrôle technique	3 204,00 €	
	Mission STS	2 210,40 €	
20073	Eclairage public	4 700,00 €	
	Lampadaire boulangerie	800,00 €	
	Lampadaire rue du Paquis	3 900,00 €	
20078	Acquisition de matériels	58 000,00 €	
	Système affichage mairie	1 000,00 €	
	Visseuse	280,00 €	
	Chariot transport matériel salle des fêtes	491,00 €	
	Ordinateur accueil mairie	1 000,00 €	
	Potelets Hameau des Fontaines	550,00 €	
	Tracteur tondeuse	27 117,00 €	
	2 barnums	4 000,00 €	
	Informatique (aménagement mairie)	15 000,00 €	
	Blocs de secours	4 000,00 €	
	Panneaux d'affichage (extérieur et intérieur)	2 000,00 €	
	Petits matériels	2 000,00 €	
20079	Aménagement rues et jardins	53 000,00 €	
	Columbarium	48 883,00 €	
	Aménagement accès dépôt route d'Arreux	2 935,00 €	
20094	Acquisition de parcelles	1 000,00 €	
	Parcelle au Petit Bonheur de 100 m2 environ	1 000,00 €	
	MONTANTS TOTAUX	872 581 €	11 778 €

Délibération n° 40/2020

Présentation et vote du budget primitif 2020

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 présenté par le Maire, soumis au vote par nature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2020 (DSIL - 1ère enveloppe)

Délibération n° 41/2020

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2020 (DSIL - 1ère enveloppe)

VU la reconduction par l'État de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

VU les opérations éligibles au titre de la programmation 2020.

VU la délibération n° 59/2017 du 8 novembre 2017 portant adoption d'un agenda accessibilité programmé (Ad'AP) et autorisation à signer et présenter la demande d'Ad'AP.

CONSIDÉRANT que la deuxième tranche de travaux concerne la mise en accessibilité de la mairie et de l'église et que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention « DSIL » au titre de la « Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le programme de travaux visant à mettre les locaux de la mairie et l'église aux normes d'accessibilité PMR dans le cadre de l'Ad 'AP.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 71 147,85 € HT, soit 30% du montant prévisionnel des travaux de 237 159,49 € HT € HT

AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - Délibération pour la vente du tracteur tondeuse John Deere

Délibération n° 42/2020

Délibération pour la vente du tracteur tondeuse John Deere

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de remplacer le tracteur tondeuse de marque John Deere par un matériel plus performant.

CONSIDÉRANT les conditions de reprise intéressantes proposées par le fournisseur du nouveau matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre en l'état, le tracteur tondeuse John Deere pour un montant de 12 000 euros TTC qui sera déduit de la facture d'acquisition du nouveau tracteur ISEKI d'un montant TTC de 27 117 euros (soit un prix net de 15 117 euros TTC).

DÉCIDE de sortir ce matériel de l'actif.

AUTORISE Monsieur le Maire à porter ces écritures au budget primitif.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 - Demande de suspension ponctuelle de paiement du droit de place

Délibération n° 43/2020

Demande de suspension ponctuelle de paiement du droit de place

VU les articles L. 2121-29 alinéa 1 et L. 2122-21 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération N° 41/2017 du 7 avril 2017 portant sur la signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public entre la commune et Mme Madline RIMBEAUX.

VU le courrier de Mme Madline RIMBEAUX, en date du 14 mai 2020.

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire liée au coronavirus et les mesures de confinement décidées par les pouvoirs publics ont causé un préjudice financier certain au commerce de Mme Madline RIMBEAUX du fait de sa fermeture du 15 mars au 8 mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'exonérer Mme Madline RIMBEAUX du versement de la redevance mensuelle pour deux mois et de ne pas émettre les titres de recettes pour un montant total de 300 euros correspondant aux deux derniers mois de l'année 2020.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14 Votants : 15 Abstentions : Pour : 15 Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 - Signature avec le Parc Naturel Régional des Ardennes d'une convention d'entretien

Délibération n° 44/2020

Signature avec le Parc Naturel Régional des Ardennes d'une convention d'entretien des panneaux de signalisation directionnelle de l'itinéraire de découverte "de la pierre à l'ardoise"

VU la demande du Parc Naturel Régional des Ardennes de janvier 2020.

CONSIDERANT que la commune de Tournes est adhérente du Parc Naturel Régional des Ardennes.

CONSIDERANT que le panneau implanté par le PNR participe à la mise en valeur du patrimoine historique de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Parc Naturel Régional des Ardennes la convention, ci-annexée à la présente délibération, pour l'entretien des panneaux de signalisation directionnelle de l'itinéraire de découverte "de la pierre à l'ardoise".

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14 Votants : 15 Abstentions : Pour : 15 Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14 - Plan Vélo - Signature avec Ardenne Métropole d'une convention d'engagements réciproques

Délibération n° 45/2020

Plan Vélo - Signature avec Ardenne Métropole d'une convention d'engagements réciproques

VU la demande du Parc Naturel Régional des Ardennes de mai 2020.

VU la Loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite "LOM".

VU la délibération d'Ardenne Métropole portant sur la prise de compétence vélo du 4 février 2020.

VU la délibération d'Ardenne Métropole du 4 février portant sur le PLH-PDU (Programmes Locaux de l'Habitat - Plan de Déplacement Urbain).

VU le projet de convention d'engagements réciproques présentée par Ardenne Métropole.

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir les usages du vélo.

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de favoriser la mise en place d'une piste cyclable entre Tournes et Charleville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Ardenne Métropole la convention d'engagements réciproques, ci-annexée à la présente délibération, dans le cadre du plan "Mon Agglo vélo" d'Ardenne Métropole".

DÉCIDE de créer une commission communale provisoire en charge de réfléchir à la mise en place d'un réseau capillaire dans la commune de Tournes.

DÉSIGNE pour siéger dans cette commission, en plus du maire membre de droit et président, Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Corinne BOCQUET et Messieurs Gwénaél WEBER, Johann PRZYBYLSKI.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 14

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

15 - Intervention de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies

Madame Aline HAPLIK fait part de la décision de la commission des fêtes et cérémonies d'annuler les festivités de la fête patronale en raison des mesures de déconfinement. Concernant la Fête nationale du 14 juillet ainsi que la cérémonie commémorative du Bois de la Rosière, les décisions sont suspendues aux mesures qui seront imposées par les pouvoirs publics. Si les manifestations du 14 juillet sont possibles, il sera proposé un spectacle de show laser.

Pour la journée du patrimoine en septembre, la commission propose l'organisation de cette manifestation autour du thème "patrimoine culinaire" mettant en avant les recettes ardennaises.

Un tableau récapitulatif des manifestations habituelles sur la commune de Tournes est distribuée en séance.

15 - Intervention de Madame Pascale ANSELMO, adjointe aux affaires sociales

Dans un premier temps, Madame Pascale ANSELMO rappelle la procédure de constitution du Conseil d'administration du C.C.A.S. ainsi que les délais réglementaires. Le Conseil ne pourra pas se réunir avant le 17 juin.

Elle aborde ensuite le difficile dossier de l'A.L.S.H.7 et de son ouverture problématique pour cet été, en raison des protocoles sanitaires très lourds imposés par le Gouvernement. A cela s'ajoute une difficulté supplémentaire pour l'embauche d'un directeur/trice, la directrice en place les saisons précédentes ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre cette

année.

Les démarches pour le recrutement d'un directeur sont en cours mais n'ont toujours pas abouti à des résultats probants malgré la réception de 4 candidatures.

A l'heure actuelle, il est donc impossible d'anticiper sur une ouverture de L'A.L.S.H. 7 cet été. La bonne fin de la procédure d'embauche et les déclarations attendues du Premier Ministre le 22 juin seront les deux éléments déterminants pour la prise de décision par le Conseil d'administration du C.C.A.S. dès que celui-ci pourra se réunir.

Dans l'attente, un message explicatif a été diffusé sur la page Facebook et dans le dernier bulletin de Tournes.

16 - Intervention de Monsieur Christian LENOBLE, adjoint aux travaux

Monsieur Christian LENOBLE évoque successivement les travaux divers, les grands travaux et les documents d'urbanisme.

Pour ce qui est des travaux divers, il signale qu'Ardenne Métropole va intervenir sur le réseau d'assainissement en plusieurs endroits de la commune en vue de remplacer les canalisations obsolètes. De son côté, le Département va réaliser des travaux sur les trois ponts de la 4 voies, dont le pont enjambant la rue de la Gare. Parmi les autres petits travaux, il signale la remise en route des jets d'eau et le déplacement à venir de la Croix de Warcq.

Au chapitre des grands travaux, il indique que la mairie est en attente de devis supplémentaires concernant le désembouage du système de chauffage de la salle des fêtes et l'extension du columbarium. Il apporte également une information sur la réflexion en cours pour le déplacement et le remplacement du panneau lumineux d'information.

En matière d'urbanisme, Monsieur LENOBLE revient sur quelques dossiers de demandes d'autorisation qui ont été refusés par la mairie. Il signale la demande de la société Losange (en charge d'installer la fibre sur le territoire de la région Grand 'Est) pour installer un sous répartiteur sur le domaine de la commune. La localisation proposée par la société Losange ne recueille pas l'assentiment du conseil. En conséquence, les contacts seront pris pour essayer de trouver un autre lieu d'implantation.

17 - Intervention de Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint à la communication

Monsieur Philippe CLAUSSE rappelle que la distribution des informations de la commune, et notamment le bulletin de Tournes, est effectuée par les conseillers municipaux. Il interroge le conseil sur les modalités de cette distribution, soit selon un secteur affecté définitivement à chaque conseiller ; soit en organisant une rotation. Cette seconde solution présente l'avantage de mieux faire connaître les conseillers, mais aussi l'inconvénient pour ceux-ci d'ignorer l'implantation de certaines boîtes aux lettres.

Monsieur Romaric DANCRE propose que le circuit de distribution soit changé tous les 6 mois de façon à ce que chaque conseiller ait parcouru l'ensemble du village à l'issue du mandat. Cette proposition est adoptée unanimement.

Interrogé, le Conseil décide d'abandonner la distribution à la population d'un agenda de poche en fin d'année et valide la proposition de la commission communication de lancer une

enquête d'opinion auprès de la population afin de mieux connaître ses attentes et ses besoins.

18 - Intervention de Monsieur Gérard CARBONNEAUX, maire, sur le pôle scolaire

Monsieur Gérard CARBONNEAUX indique qu'il a entendu la demande exprimée par le dernier conseil municipal pour qu'il présente sa candidature à la présidence du syndicat intercommunal du pôle scolaire. Après réflexion, il a décidé de suivre l'avis de son conseil municipal et de proposer sa candidature..

Il présente des éléments chiffrés sur le pôle scolaire, en particulier sur les effectifs et le budget, et fait part de ses craintes en matière de suppression de classes.

Il souhaite donner une nouvelle orientation à la politique suivie par le pôle scolaire et est favorable à l'accueil dérogatoire d'enfants extérieurs aux communes adhérentes, quand bien même les communes d'origine refuseraient de participer aux frais de fonctionnement du pôle scolaire.

Les trois autres délégués au pôle scolaire élus par le conseil municipal partagent cette vision.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 h 45.

Fait en Mairie de Tournes
Le 8 juin 2020

Le Maire

Gérard CARBONNEAUX